COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2024

10 H

L'an deux mille vingt quatre, le 27 avril, à 10 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2024

Présents : M. CLAMADIEU Yves, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, adjoints, Mme BASCOULERGUE Roselyne, M.

DUCHAINE David, Mme GUITTARD Michelle, M. OUVRARD Jean-Marc.

Absents : Mme BICHARD Sandrine, Mme SOUCHAL Isabelle, M. SAUVAGE Claude

Pouvoirs : Mme BICHARD Sandrine à M. DUCHAINE David Mme SOUCHAL Isabelle à M. MONTEIX Guy

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

Ordre du jour

- Avis sur l'enquête publique en cours du captage d'eau sur la commune de Murat-le-Quaire par Aquamark
- Liste des affouagistes
- Locations précaires des parcelles agricoles communales
- Réflexion sur la mise à disposition du terrain au giratoire concernant le projet commercial privé
- Ouestions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Sortie du groupement d'achat de TE63

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024 ont été relevées.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.

CAPTAGE D'EAU SUR LA COMMUNE DE MURAT-LE-QUAIRE PAR AQUAMARK

Monsieur le Maire propose la délibération suivante au conseil municipal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte à la Mairie de Murat-le-Quaire concernant la demande d'autorisation de prélèvement d'eau du captage Palière III d'un volume annuel de 175 millions de litres d'eau par la société Aquamark.

La municipalité de Saint-Julien-Puy-Lavèze soutient le collectif des agriculteurs qui s'inquiète pour la ressource en eau dans les années à venir étant donné le réchauffement climatique et les épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux et long.

Si ce projet doit être réalisé, il est important qu'il y ait des priorités sur la gestion de l'eau et que celles-ci soient respectées sur le long terme : priorité à desservir les habitants du territoire, à préserver l'abreuvement des cheptels des agriculteurs du secteur, à conserver la biodiversité et les zones humides existantes.

Il semble important d'adapter le prélèvement de la source aux conditions climatiques (exemple : en période de forte sécheresse, moins prélever sur la source et embouteiller davantage pendant les périodes hivernales).

Nous appelons de nos vœux également que la commune de Laqueuille et le SIAEP Clidane Chavanon trouvent ensemble des solutions pour conforter la ressource en eau du syndicat afin de la sécuriser pendant les périodes de sécheresse.

Après débat, le conseil municipal ne suit pas l'avis du Maire et décide de modifier la délibération comme suit :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte à la Mairie de Murat-le-Quaire concernant la demande d'autorisation de prélèvement d'eau du captage Palière III d'un volume annuel de 175 millions de litres d'eau par la société Aquamark.

Un débat est alors ouvert au sein du conseil municipal.

Il est constaté un changement climatique et des périodes de sécheresses répétitives sur notre territoire. Il est précisé que le SIAEP Clidane Chavanon desservant notre commune manque d'eau en période estivale.

Il est retranscrit la crainte des agriculteurs du territoire sur le manque d'eau pour alimenter leurs cheptels. En effet, ils pensent que le débit des rivières va être diminué par la multiplication de projets similaires sur le long terme.

Un élu met en avant également que ce projet va à contresens des objectifs de l'Etat sur la réduction de 50% des bouteilles plastiques d'ici 2030 car le transport routier et la mise en bouteille seront augmentés.

Les élus de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE votent alors contre le captage de la source de Palière III par la société Aquamark à 9 voix contre et 1 abstention.

Présents: 08 Votants: 10 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 01

LISTE DES AFFOUAGISTES 2024/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête la liste des affouagistes ainsi qu'il suit :

SECTION DE LA VEZOLLE (4)

ACHARD Yvette CONTIE Alexandra GUITTARD Gilles GUITTARD J. Roger

SECTION DE LA LOUBIERE (3)

DEBOU Maxime MONTEIX Ghislaine MONTEIX Guy

SECTION DE FEIX (17)

ALLENDE MANRY Marjolaine
BASCOULERGUE Guy
BASCOULERGUE Roselyne
BOUTY André
BOUTY André
BOUYON Céline
D'OLIVEIRA Françoise
DA SILVA Romain
DUCHAINE David
DUCHAINE J. Marc
JALICAN Marcelin
MANRY Christian
MANRY Gérard
MANRY J. Claude
MAZULET Aurélien
SOUCHAL Denise
VEDRINE René

SECTION DE BAJOUVE (16)

BATTUT Daniel **DUVERNEUIL Olivier BONHOMME** Marien **GENDRAUD** Claude BRUT Yvonne GENDRAUD Marie-Noëlle CAUMONT Otto LYAUDET Magali CLAMADIEU Christophe **MARTIN** Catherine CLAMADIEU Yves **MEGE David DELZOR Lucette** RAMPAL Frédéric DUBOIS Valérie TINET Yvette

SECTION DE ST-JULIEN (16)

GENESTINE Jean-Paul ARTIGE Serge BRUT Christiane JAMOT Clément CATIGNOL Germaine LYAUDET Hervé LYAUDET Jean-Luc CATIGNOL J. Marc **MAILHOT** Isabelle CATIGNOL Mathieu CHYNEL David TARDIF Bernard **TARDIF Micheline** CONSTANTIN Anne FORITE Laurent VICTORI Geneviève

SECTION DE PUY-LAVEZE (19)

BALLET Jérôme MARCHEIX Catherine

BALLET Viviane MARTY Patrick **BELLAIGUE** Yvette **SEGARD Franck** BREUIL Joëlle **PLANET Laurine BRUT** Antoine **SOUCHAL** Isabelle **BRUT Pierre TARTRY Denis** TARTRY Henri CONTIE Marcelle **TARTRY** Jeannine FARGEIX David GERAUD Philippe **OUVRARD** Jean-Marc

NOLY Marc

SECTION DE PIERREFITTE (12)

BASCOULERGUE Henri
BASCOULERGUE Vincent
BATTUT Fernand
DU PLANTIER Patrick
DULAC Romain
JALLAT Marinette

MANUBY Nicole
VEDRINE Dominique
VEDRINE Frédéric
VEDRINE Yann

Présents: 08 Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

LOCATION DES PARCELLES COMMUNALES - CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes formulées par certains agriculteurs pour une utilisation temporaire (pastorale) des terrains appartenant à la Commune.

Il indique que les agriculteurs intéressés ont fait parvenir leurs offres en mairie.

Il précise:

- Qu'il y a lieu de signer des conventions d'occupation précaire du 1 mai 20234 au 31 octobre 2024 avec les agriculteurs ayant présenté la meilleure offre, à savoir :

FARGEIX David : XW 123 : 50,00 €

AC 134 et AC 173 : 15,00 €

Total FARGEIX David: 65,00 €

GAEC DES SAGNES: ZT 35: 220,00 €

EARL DES COULEYRES : XL 24 : 140,00 €

GAEC DE BAJOUVE : XL 17 : 301,00 €

XR 7: 20,00 €

XV 12 : 55,00 €

Total GAEC de Bajouve : 376,00€

BRUT Pascal: XA 34 et 35: **100,00** €

GAEC DE LA FERME DES ROUCHAS : XL 9 : 30,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation précaire avec les agriculteurs désignés ci-dessus, selon les conditions énoncées.

> Présents: 08 Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

SORTIE DU GROUPEMENT D'ACHAT DE TE63

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au groupement d'achat d'électricité de Territoire d'Energie 63 pour le compteur de la salle des fêtes.

Suite aux travaux de création d'un réseau de chaleur sur le bourg, ce compteur de 60 kVA devrait alors passer en-dessous de 36 kVA. Il est alors proposé de sortir du groupement d'achat à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de sortir du groupement d'achat de TE63 et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

Présents: 08 Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

RÉFLEXION SUR LA MISE À DISPOSITION DU TERRAIN AU GIRATOIRE CONCERNANT LE PROJET COMMERCIAL PRIVÉ

Le projet de l'espace de vente des produits locaux est de nouveau d'actualité. Monsieur BANC a créé une société familiale pour porter le financement de ce projet. Un architecte a été recruté, des premiers plans sont en cours d'élaboration.

Une réunion a été organisée en Mairie au préalable avec les trois structures afin connaître leurs avis.

Le Maire demande aux élus de se positionner sur la mise à disposition du terrain communal sur lequel sera implanté cet espace de ventes.

La municipalité, après débat, propose de réaliser un bail emphytéotique.

QUESTIONS DIVERSES

Les élus sont conviés à participer à la cérémonie du 8 mai qui se déroulera à 11h.

Une réunion est proposée le 7 mai à 9h en présence du directeur de la DRAT Sancy.

Le Maire remercie les élus de la commune de BRIFFONS qui ont répondu favorablement à sa demande concernant la mise à disposition avec location de leur salle des fêtes pendant les travaux de notre salle pour les associations et les particuliers de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE.

Le Maire informe les élus que la société ON TOWER refuse de contracter un nouveau bail pour le supplément de terrain dont elle a besoin. Seule une proposition d'achat sera acceptée par celle-ci.

Une première proposition a été faite pour un montant de 17 820€ HT. Les élus valident le fait de vendre une parcelle de 135m² mais demandent au Maire de négocier le montant.

Le Maire rappelle aux élus que les travaux de rénovation thermique des logements communaux (bâtiment micro-crèche) sont en cours sur l'année 2024. Il propose de mener une réflexion du même ordre sur les logements de l'ancienne Poste au bourg. Il demande aux élus l'accord pour contacter un bureau d'études pour réaliser un diagnostic énergétique sur les deux logements afin de disposer d'un dossier qui donnerait accès à des subventions.

Suite à la visite de la commission de sécurité sur le bâtiment de la salle des fêtes, quelques travaux sont à prévoir et notamment une défense incendie de 120m3 sur 2 heures. Le Maire explique que nous disposons actuellement d'environ 60m3 sur les bouches d'incendie du bourg, ce qui ne nous permet pas de répondre à ce jour à cette exigence. Il propose de se renseigner sur un dispositif « Tubao » pour créer une réserve complémentaire sur le bourg afin de respecter les normes demandées.